



Infos Covéronnaises

Votre journal d'informations communales

n°54 - Mai 2019



LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, chers amis,

Comme vous le savez, l'environnement est au cœur de tous les débats. C'est notre quotidien à tous au travers de notre production de déchets et de l'épuration de nos eaux usées.

Sur le premier sujet, ces pages y consacrent un article détaillé sur les comportements vertueux à respecter.

Sur le second, je souhaite vous apporter quelques recommandations pour le bon fonctionnement de notre nouvelle station d'épuration opérationnelle depuis octobre 2018.

Tous d'abord, notre exploitant Véolia nous alerte régulièrement sur le nombre croissant de lingettes jetées dans le réseau. Les colmatages provoquent entre autre des remontées dans les canalisations des habitations. C'est réellement un fléau pour le bon fonctionnement de notre équipement et je vous invite fermement à déposer ce type de déchets dans votre bac d'ordures ménagères.

Ensuite, il a été constaté un apport anormalement élevé pour notre population, de graisses provoquant des pics de mouillage dans le bac dégraisseur de la station. Une recherche de pollution a été menée par Véolia et la commune sans succès. Des ajustements techniques sont en cours, mais d'ores-et-déjà je vous alerte sur les risques qui pèsent sur le bon fonctionnement de notre station, liés à ce type d'effluent.

Sans vouloir porter une parole trop moralisatrice, je pense qu'il nous faut bannir de notre vocabulaire, et surtout de notre comportement, la notion de « tout à l'égout » afin de pérenniser notre nouvelle station d'épuration.

Bien évidemment, je reste à disposition pour répondre à toutes vos questions sur ces sujets.

Bonne lecture à tous.

Bien amicalement
Carole RIBEIRO

Encombrants Mercredi 5 juin 2019

Pour être collectés devant chez vous, les objets encombrants doivent pouvoir être chargés par 2 hommes (poids max : 50 kg ; longueur max : 2 m ; largeur max : 1,50 m). Ils ne doivent pas provenir d'une activité professionnelle ni être toxiques.

Le ramassage aura lieu tôt le matin !

Élections européennes

Dimanche 26 mai

Les élections européennes se tiendront le dimanche 26 mai 2019. Le bureau de vote situé à la Mairie (2 rue James Smales) sera ouvert de 8h à 18h sans interruption.

Pour faciliter la mission des membres du bureau de vote, pensez à vous munir de votre carte d'électeur et d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport ou tout autre document doté d'une photo).

Suite à la refonte des listes électorales et à l'attribution d'un numéro national d'électeur, vous recevez prochainement à votre domicile une nouvelle carte électorale. N'oubliez pas d'y apposer votre signature !

COMMENT VOTER PAR PROCURATION ?

L'électeur qui souhaite donner procuration (le mandant) doit se présenter :

- au commissariat de police ou à la gendarmerie,
- ou au tribunal d'instance de son domicile ou de son lieu de travail.

Pour faire établir sa procuration, le mandant doit connaître l'état-civil complet du mandataire (personne à qui il donne procuration). Le mandat et le mandataire doivent être inscrits sur la même liste électorale.

Si l'état de santé du mandant l'empêche de se déplacer, il peut demander qu'un personnel de police/gendarmerie se déplace à domicile pour établir la procuration. La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

Brûlage des déchets verts : C'EST INTERDIT !

Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que les risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants. La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



Le compostage domestique

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en compost naturel et de qualité pour toutes vos plantes.



Le broyage et le paillage

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit, conserve l'humidité des sols et évite la poussée des mauvaises herbes.



La déchetterie

Déchetterie de Crécy-sur-Serre située avenue de la Libération. Ouverte les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h + les mardis et jeudis de 14h à 18h. Fermeture à 17h du 01/11 au 31/03.

Ordures ménagères

Nouvelles modalités de collecte

Depuis le 1^{er} avril 2019, les déchets ménagers sont collectés à la quinzaine. Les camions de collecte passent à Couvron-et-Aumencourt les lundis en semaines paires. Le calendrier de collecte distribué à l'ensemble des foyers fin mars est disponible en téléchargement sur notre site Internet www.couvron.fr ou sur le site Internet de la Communauté de Communes www.paysdelaserre.fr.

* CE QU'IL FAUT SAVOIR *

- Vous bénéficiez d'un forfait de 12 levées incluses dans votre redevance annuelle.
- Les levées supplémentaires sont facturées selon la contenance de votre bac :
 - 2 € pour un bac de 120 litres
 - 4 € pour un bac de 240 litres
 - 5.70 € pour un bac de 340 litres
 - 11 € pour un bac de 660 litres.
- Les sacs jaunes transparents (= tri sélectif) peuvent être déposés à la quinzaine et autant de fois que nécessaire, sans surcoût.

Pour les habitations
dotées d'un bac



LES DÉCHETS À RECYCLER = Sac jaune

- Aciers et aluminiums (conserves vides, cannettes de soda, ...)
- Bouteilles et flacons :
 - Alimentaire (bouteilles en plastiques, bidons d'huiles...)
 - Pensez à collecter vos bouchons au profit d'associations telles que « les bouchons d'amour » à déposer aux écoles ou à la mairie.
 - Hygiène (pots de savon, shampoing...)
 - Entretien (lessive, bouteilles de produits vaisselle...)
- Journaux, magazines, revues
- Papiers, cartons complexés (brique de jus d'orange, de lait, boîte de gâteaux apéritif...)
- Cartons (bruns, imprimés, cartonnettes d'emballage, sacs vides en papier/carton, boîtes à pizza VIDES, gobelets en carton...)
- Gros de magasin (papier, cartons non emballé : affiches, mandrins, boîtes à archives, papier cadeau, livres, cahiers, calendriers, assiettes en carton, enveloppes, cartes, papiers...)
- Petits ferreux (capsules, couvercles de boîte de conserve,...)

ATTENTION : pensez à bien dissocier les différents matériaux pour un meilleur tri (ne pas imbriquer vos déchets).

= Colonnes à verre

Des colonnes à verre sont disponibles rue de Vivaise, rue de Pouilly et sur le parking du tennis couvert. Merci de NE RIEN DÉPOSER AU SOL ! **ATTENTION** : pas de verres cassés, ni de bouchons !

= Composteur

Déchets organiques (végétaux, restes alimentaires, déjections animales...) : Les composteurs en bois sont disponibles auprès du Pays de la Serre au tarif de 40 € (400 litres) ou 50 € (600 litres).

NON RECYCLABLES = Bac gris

- Ordures ménagères
- Matériaux souillés, cartons détremplés
- Pots de yaourts, crème fraîche...
- Assiettes, gobelets, ustensiles en plastique
- Barquettes alimentaires (beurre, suremballage de viennoiserie...)
- Films et suremballages films (quelque soit la couleur, films de fruits, légumes, blister, suremballages tels que films de packs d'eau...)
- Contenants non vidés, avec du liquide à l'intérieur (bouteilles, bidons...)
- Emballages de charcuterie, films « craquants »
- PVC (tout plastique autre que les bouteilles/flacons...)
- Polystyrène : industriel, ménager ou alimentaire

= Déchetterie

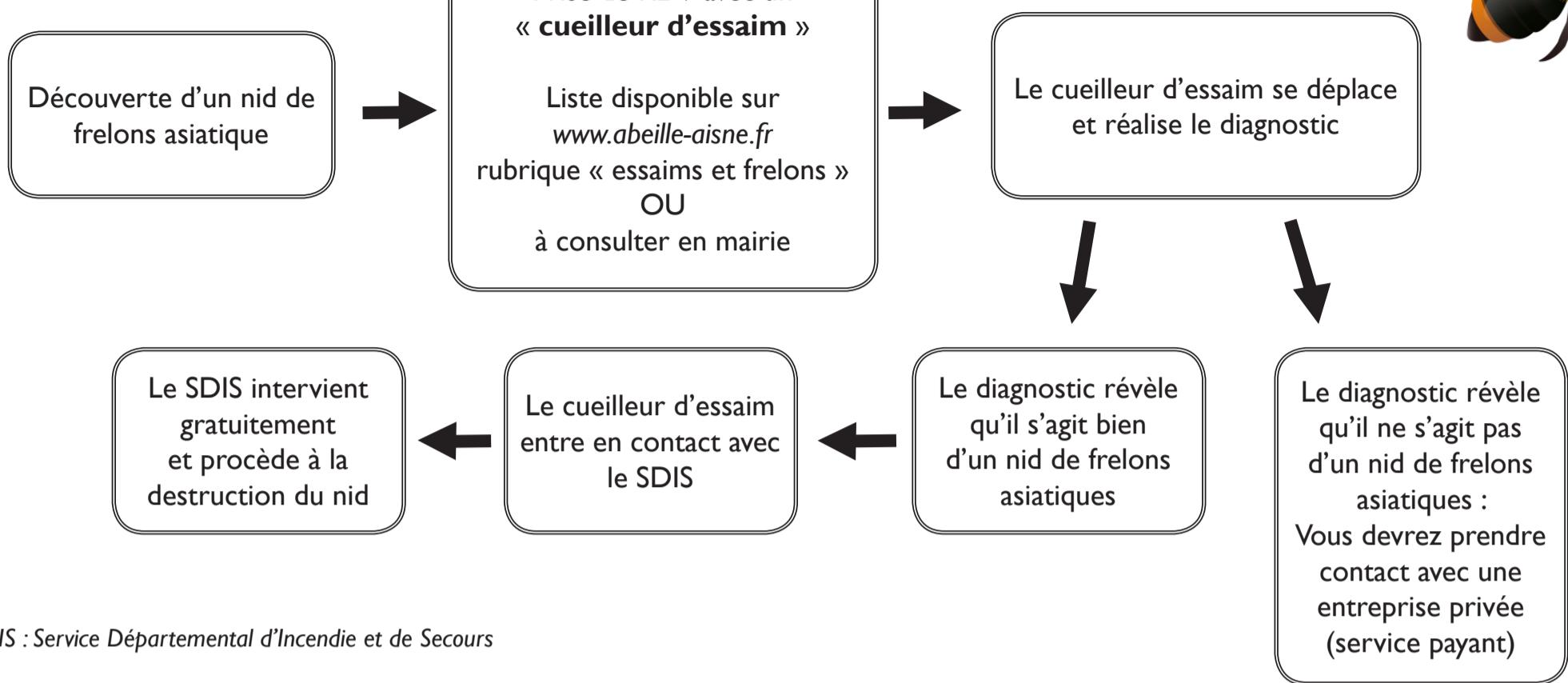
Vous pouvez déposer en déchetterie : les déchets d'équipements électriques et électroniques, les ampoules, les piles, les cartouches d'imprimante, les déchets diffus (peintures, solvants, huiles de vidange, ...), les encombrants, les déchets verts, les gravats, la feraille.



Un nouveau guide du tri sera prochainement disponible

Frelons asiatiques

- Le Département et la Préfecture de l'Aisne ont mis en place un protocole de destruction des nids de frelons asiatiques. Cette espèce invasive représente un danger pour l'homme et pour les abeilles.



A vos agendas !

MAI

- Jeudi 16 - R.A.M - Communauté de Communes
- Vendredi 17 - Ludothèque - Communauté de Communes
- Jeudi 23 - R.A.M - Communauté de Communes
- Jeudi 23 - Club de l'amitié - Foyer culturel
- Jeudi 30 - Sortie à Nausicaa - Foyer culturel

JUIN

- Dimanche 2 - Brocante - Foyer culturel
- Jeudi 6 - Club de l'amitié - Foyer culturel
- Vendredi 14 - Ludothèque - Communauté de Communes
- Du 14 au 17 : Fête communale - Commune et Foyer culturel
- Jeudi 20 - R.A.M - Communauté de Communes
- Jeudi 20 - Club de l'amitié - Foyer culturel
- Samedi 22 - Kermesse - Les Petits écoliers

A noter : séances gratuites de Fitness tous les lundis de juin de 17h45 à 18h45

JUILLET

- Jeudi 4 - Club de l'amitié - Foyer culturel
- Vendredi 12 - Ludothèque - Communauté de Communes
- Samedi 13 - Bal du 14 juillet - Foyer culturel
- Dimanche 14 - Fête Nationale - Commune
- Jeudi 18 - Club de l'amitié - Foyer culturel

Retrouvez l'agenda en ligne régulièrement actualisé sur

www.couvron.fr

Fête communale
Du 14 au 17 juin 2019
PROGRAMME DES FESTIVITÉS

- Place du Quartier Mangin -

Vendredi 14 juin	Dimanche 16 juin
Soirée - Ouverture des manèges	15h - Ouverture des manèges
Samedi 15 juin	
13h30 - Concours de pétanque organisé par le Foyer Culturel (10 € par équipe - inscriptions sur place)	15h - Ouverture du stand de maquillage pour les enfants (gratuit)
15h - Ouverture des manèges	16h - Reprises à la guitare par « Alexis »
22h - Concert du groupe « David & Sandra » - Interprétation de duos. Variété française et internationale	16h30 - Sosie de Renaud
23h - Feu d'artifice	18h - Apéritif offert par la municipalité
23h30 - Suite du concert (fin à 1h)	18h - Concert de « Logan » - reprise de chansons françaises et internationales

Lundi 17 juin

16h30 - Goûter offert par les forains aux enfants scolarisés et habitant à Couvron puis ouverture des manèges

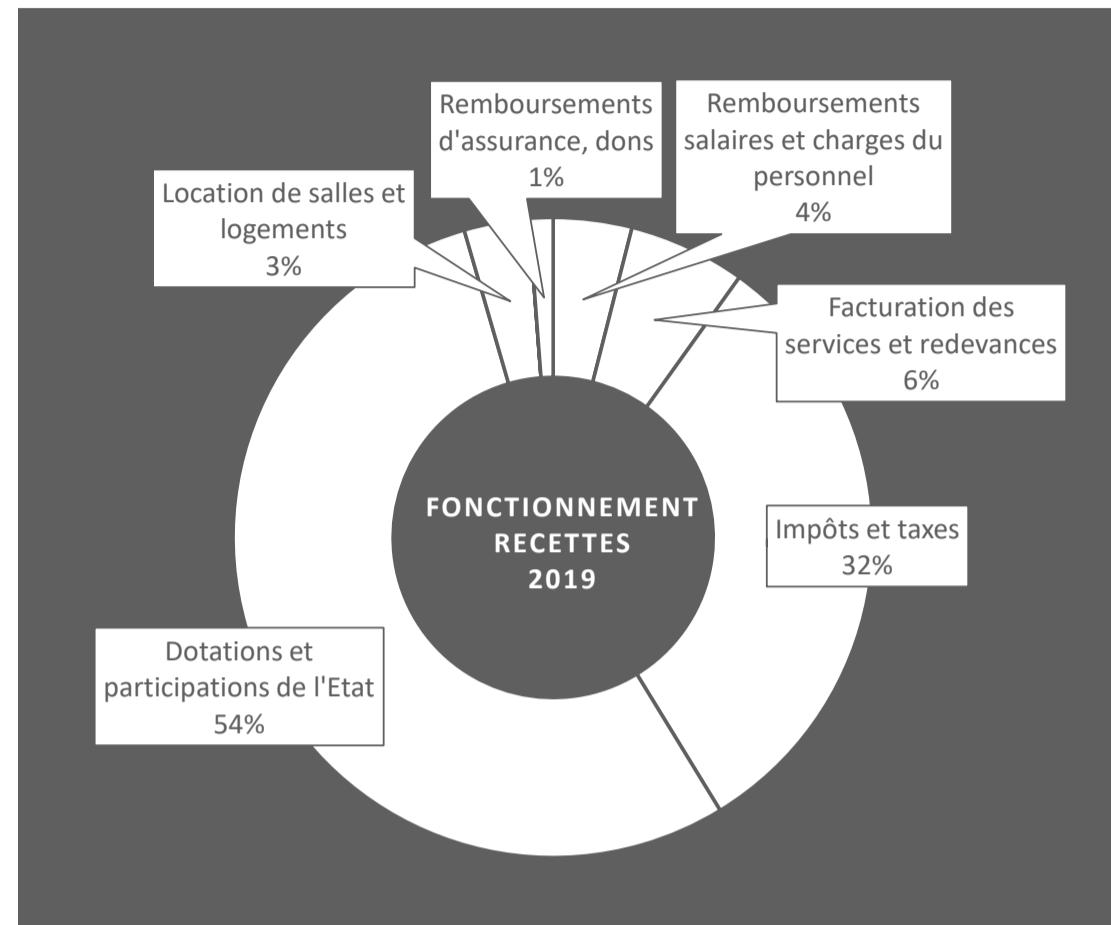
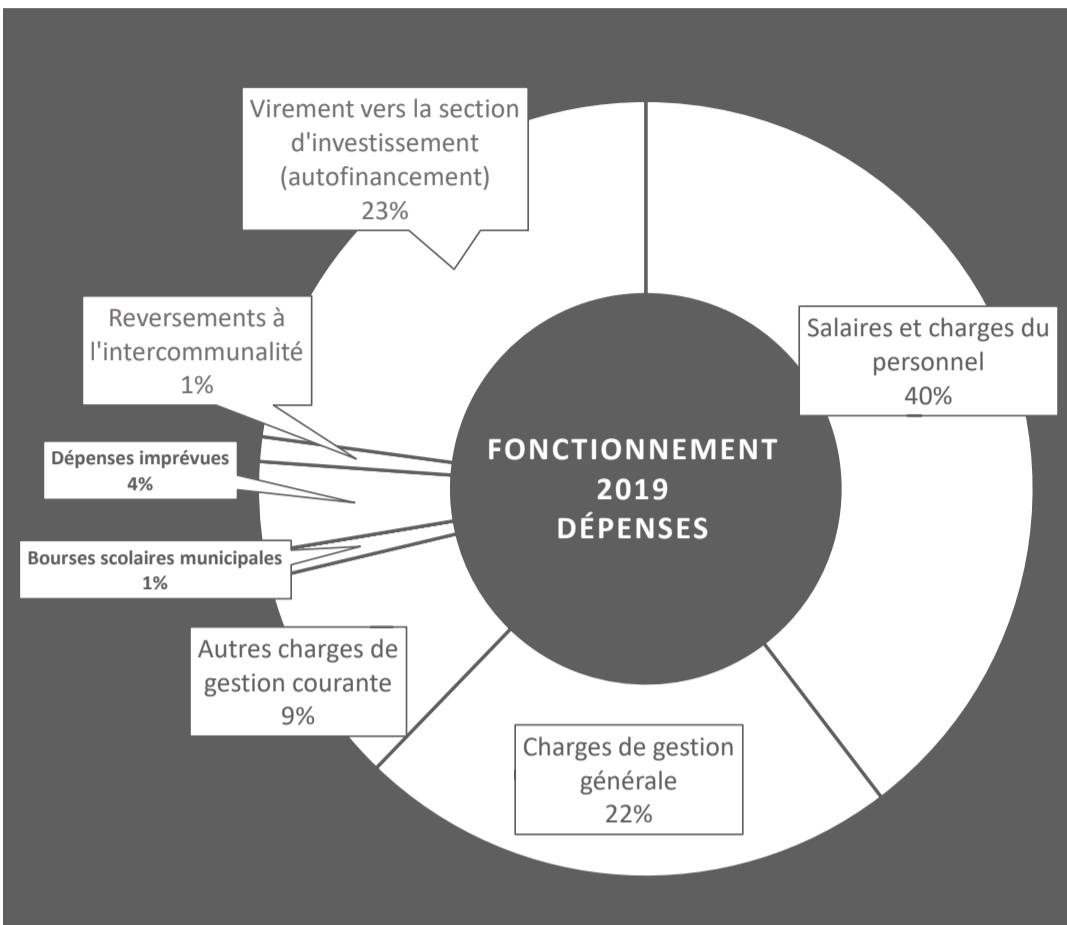


Conception & impression : commune de Couvron-et-Aumencourt. Tirage : 400 exemplaires. Juin 2019.

Le budget prévisionnel 2019

Les budgets 2019 ont été votés le 8 avril 2019 par le conseil municipal. Il peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux horaires habituels d'ouverture. En plus du budget principal, certains services de la collectivité sont individualisés dans des budgets annexes. Il s'agit du Service de l'assainissement, du Service des eaux et du Service des locaux commerciaux.

Les graphiques ci-dessous présentent succinctement le budget principal prévisionnel établi pour l'année 2019 (vous pouvez retrouver la présentation détaillée sur www.couvron.fr rubrique « vie municipale » puis « finances »).



Section de fonctionnement

La section dite de « fonctionnement » regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune :

- En dépenses : salaires et charges du personnel communal, entretien des bâtiments et du matériel, achat de fournitures scolaires, fêtes et cérémonies, cotisation obligatoire au service incendie...
- En recettes : dotations de l'Etat, impôts, facturation des services de garderie, remboursements d'assurance, locations de salles et logements...

Pour 2019, le budget de fonctionnement prévisionnel est équilibré à 735 342 € dont 168 000 € d'autofinancement.

L'autofinancement dégagé correspond à la différence entre les recettes et dépenses. Lorsqu'il est positif, il permet de financer les grands projets de la collectivité qui sont retracés en investissement.

Section d'investissement

La section dite « d'investissement » retrace les grands projets de la collectivité qui ont vocation à améliorer le cadre de vie ou à investir dans du nouveau matériel.

Pour 2019, votre commune prévoit d'investir 433 707 € dans les projets suivants (liste non exhaustive) :

- Parcours santé aux abords du tennis couvert (1^{ère} tranche)
- Construction de caveaux au cimetière
- Aménagement d'un parking aux abords du tennis couvert
- Travaux d'éclairage public (enfouissement de réseaux + remplacement points lumineux défectueux)
- Création d'un étang communal sur le site de l'ancienne station d'épuration route de Pouilly
- Travaux d'accessibilité au tennis couvert (vestiaires)
- Remplacement de branchements plomb d'eau potable (cette opération figure au budget annexe de l'eau).
- Démolition de l'ancienne station d'épuration route de Pouilly (cette opération figure au budget annexe de l'assainissement).

